

Commerce en matière de défense

Les programmes canado-américains de partage du développement et de la production de matériel de défense se sont révélés deux des arrangements internationaux les plus efficaces pour régler les problèmes économiques associés à la coopération en matière de défense. Depuis plus de 45 ans, le Canada et les États-Unis coopèrent pour ce qui est de leurs besoins au chapitre de la production de matériel de défense. Cette collaboration repose sur des principes qui sont toujours valides, et les modalités établies durant les années 50 et 60 ont permis d'en fixer les grandes règles.

Au Sommet de Québec l'an dernier, le Premier ministre Mulroney et le Président Reagan ont, dans la Déclaration sur la sécurité internationale, renouvelé les arrangements sur le partage du développement et de la production de matériel de défense. Ces arrangements ont donné de bons résultats.

En 1985, nos achats militaires aux États-Unis se sont chiffrés à \$1,99 milliard. Nos ventes aux États-Unis ont augmenté de 20 % par rapport à 1984, pour se chiffrer à \$1,64 milliard, dont environ \$780 millions en sous-contrats. Depuis 1959, nos échanges bilatéraux combinés totalisent environ 25 milliards de dollars canadiens.

Nous devons absolument trouver une solution au problème de la coopération en matière d'armements si nous voulons assurer de façon permanente la défense collective de l'Occident. Les arrangements en place entre le Canada et les États-Unis visent les objectifs suivants, en vue de la défense mutuelle du continent nord-américain:

- i) une plus grande intégration de la production militaire
- ii) une plus grande normalisation du matériel militaire
- iii) une plus grande dispersion des installations de production
- iv) la multiplication des sources d'approvisionnement
- v) l'accroissement des échanges bilatéraux de fournitures et de matériel de défense.

Ces arrangements prévoient le recours à des entrepreneurs principaux et à des sous-traitants des deux côtés de la frontière, pour l'exécution de nos programmes de recherche, de développement et de production dans le secteur de l'industrie de la défense.

On peut citer comme exemples des échanges bilatéraux l'acquisition par le Canada en 1976 d'appareils patrouilleurs à long rayon d'action (Aurora) (contrat de \$1 milliard) et de chasseurs F-18 (\$3,24 milliards). Dans les deux cas, il y a eu d'importantes retombées pour l'industrie canadienne. Pour leur part, les États-Unis ont acheté au Canada des appareils radio AN/GRC 103 (\$500 millions) et des blindés légers (\$700 millions).

Des entreprises canadiennes participent en outre à certains projets de développement conjoints, par exemple le système infrarouge de recherche et de désignation d'objectifs avec la marine américaine, le système automatisé de prévisions météorologiques avec l'aviation américaine, et le système souterrain de surveillance périmétrique avec l'armée américaine.